



FOIRE AUX QUESTIONS

ADHÉSION

1. Je viens d'adhérer à l'ASEFT, mais je n'ai pas encore reçu mon numéro d'adhérent. Puis-je m'inscrire quand même à une rencontre ?
2. À quoi me serviront mes identifiants ?
3. Je n'ai toujours pas reçu mon maillot en tant que nouvel adhérent, est-ce normal ?
4. Quand dois-je renouveler mon adhésion ?
5. Si j'adhère à nouveau après plusieurs années de « pause », aurai-je un nouveau maillot ?
6. Avec mon adhésion, puis-je venir accompagné(e) d'amis ou de membres de ma famille non adhérents à une rencontre ?

RENCONTRES

7. La date et le pays que la France doit rencontrer sont annoncés, pourquoi n'avons-nous pas encore les informations pour nous inscrire ?
8. Comment savoir quand l'offre de billetterie, de logement et éventuellement de transport est disponible ?
9. Pourquoi ne peut-on pas avoir plus de temps pour s'inscrire ?
10. Je me suis inscrit(e) à une rencontre. Comment aurai-je ensuite tous les renseignements liés à cette rencontre ?
11. Je me suis inscrit(e) à une rencontre. Quand et comment vais-je récupérer les billets ? Ma chambre d'hôtel ?
12. Pourquoi dois-je régler rapidement après validation de mon inscription à une rencontre ?
13. Je souhaite partager une chambre triple mais je ne connais personne, est-ce faisable ?
14. Pourquoi dois-je préciser à chaque fois le nombre de nuits, quelles nuits, et le type de chambre souhaitée ?
15. Quelle est la date limite pour envoyer son mail de pré-inscription à une rencontre ?
16. Puis-je échelonner mes paiements ?
17. Pourquoi dois-je faire 2 paiements distincts, un à l'ASEFT et un aux Passionnés ?
18. Faut-il faire deux envois ?
19. Puis-je utiliser des chèques vacances ?
20. Je ne peux venir que 1 jour sur les 2 en Coupe Davis. Puis-je avoir un billet pour 2 jours uniquement ?
21. Puis-je prendre le forfait complet et le revendre ?
22. Si je ne peux pas être présent un jour, puis-je donner ma place à quelqu'un d'autre ?
23. Pourquoi le mail de pré-inscription est-il obligatoire ? Pourquoi le bulletin d'inscription par courrier ne suffit pas ?
24. Lors d'une rencontre, je vais arriver en retard ou seulement le lendemain, comment vais-je récupérer mes billets ?
25. Si j'annule mon inscription, serai-je remboursé ?
26. J'ai un empêchement de dernière minute, puis-je revendre moi-même mes billets ?
27. J'ai un empêchement de dernière minute, qui dois-je prévenir ?
28. Puis-je prendre un forfait 2 jours pour une rencontre de Coupe Davis ou de Fed Cup et partager avec quelqu'un de mon entourage ?
29. J'ai demandé à être en chambre double mais je me retrouve en chambre single avec une augmentation du coût prévu, pourquoi ?
30. L'hôtel proposé dans la news par Les Passionnés ne me plaît pas, le moyen de transport non plus, puis-je m'organiser de façon indépendante pour rejoindre le lieu de la rencontre ?
31. Qui me confirmera la validation de mon inscription ? À quel moment ? Et la bonne réception de mon règlement ?
32. Pourquoi le vol proposé est-il souvent plus cher que si je me déplaçais seul ?



DIVERS

33. Comment l'ASEFT nous aide-t-elle pour des voyages lointains et coûteux ?
34. Comment éviter de payer les frais d'envoi lors d'un achat en boutique ?
35. Je voudrais entrer en contact avec des adhérents de ma région, ou envisager un covoiturage, est-ce possible ?
36. Qu'est-ce qu'une deadline ?
37. Quand et où a lieu l'AG de l'ASEFT ?
38. Pourquoi la soirée est-elle toujours à 45 € ?
39. Comment contacter l'ASEFT pour toute question ?
40. L'ASEFT possède-t-elle un bureau ? Ou un secrétariat ? des permanences ?
41. Comment puis-je avoir accès au groupe ASEFT privé sur Facebook ?
42. J'étais dans le groupe ASEFT Facebook et je ne le suis plus, pourquoi ?

ADHÉSION

1. Je viens d'adhérer à l'ASEFT, mais je n'ai pas encore reçu mon numéro d'adhérent. Puis-je m'inscrire quand même à une rencontre ?

Votre adhésion est prise en compte dès lors que vous recevez un mail de bienvenue, il contiendra également vos identifiants et le guide du nouvel adhérent. À partir de là, vous pourrez vous inscrire à une rencontre. D'ailleurs, bien souvent, la première adhésion se fait en même temps que l'inscription à une première rencontre.

2. À quoi me serviront mes identifiants ?

Ils serviront à vous connecter en tant que membre sur le site de l'ASEFT (www.aseft.com) et à avoir accès à toutes les rubriques réservées.

3. Je n'ai toujours pas reçu mon maillot en tant que nouvel adhérent, est-ce normal ?

Oui, c'est normal, le maillot vous sera donné sur place lors de votre première rencontre.

4. Quand dois-je renouveler mon adhésion ?

Théoriquement en fin d'année pour l'année suivante, mais elle peut être renouvelée à n'importe quelle date dans l'année. Le prix ne varie pas avec la date d'adhésion, aucun prorata n'est appliqué.

5. Si j'adhère à nouveau après plusieurs années de « pause », aurai-je un nouveau maillot ?

Non, sauf si le modèle a changé entre-temps. L'ASEFT tient méthodiquement à jour un fichier avec la date et le lieu de distribution pour chacun des adhérents.

6. Avec mon adhésion, puis-je venir accompagné(e) d'amis ou de membres de ma famille non adhérents à une rencontre ?

Non, sur le principe que toute personne en tribune bleue doit être adhérente. Selon le contexte, une exception est quelquefois possible en accord avec l'ASEFT, mais ne venez pas en tribune avec une personne non-adhérente sans que nous en soyons avertis.

RENCONTRES



7. La date et le pays que la France doit rencontrer sont annoncés, pourquoi n'avons-nous pas encore les informations pour nous inscrire ?

Parce qu'il manque le nom de la ville qui accueillera ! Cet élément est indispensable pour prospector hôtels et moyens de transport, et pour bloquer un quota suffisant pour notre groupe.

8. Comment savoir quand l'offre de billetterie, de logement et éventuellement de transport est disponible ?

Les adhérents sont informés par SMS et/ou par mail et ils peuvent consulter les différentes propositions sur le site. Ces informations sont publiques et sont mises en ligne plusieurs semaines avant la rencontre. La date varie selon les rencontres et le délai pour s'inscrire aussi. Si la période entre deux rencontres est courte, les délais seront courts, tant pour la mise en ligne des informations que pour le délai d'inscription.

9. Pourquoi ne peut-on pas avoir plus de temps pour s'inscrire ?

Nous sommes dépendants de la FFT qui nous impose parfois une date limite très courte pour lui donner le nombre de forfaits souhaités.

10. Je me suis inscrit(e) à une rencontre. Comment aurai-je ensuite tous les renseignements liés à cette rencontre ?

Quelques jours avant une rencontre, un guide est mis en ligne pour vous fournir les informations nécessaires pour passer un bon week-end. Vous y trouverez notamment le programme du week-end, les lieux et heures importants ainsi que toutes les informations pratiques. Un message vous informe de la mise en ligne du guide. Quelques exemplaires sont disponibles également sur place, mais nous vous conseillons de l'imprimer au préalable.

11. Je me suis inscrit(e) à une rencontre. Quand et comment vais-je récupérer les billets ? Ma chambre d'hôtel ?

Les billets sont distribués devant le stade le premier jour de la rencontre. Une enveloppe contenant vos billets, pour les 2 jours en Coupe Davis ou les 2 jours en Fed Cup, vous est remise. Il peut arriver, sans que ce soit systématique, que les billets soient donnés la veille aux adhérents présents au pot d'accueil (si celui-ci peut avoir lieu bien entendu). Pour l'hôtel, il suffit de vous présenter à la réception en précisant votre nom et le groupe des « Passionnés », l'hôtel possède un listing de la répartition nominative des chambres réservées.

12. Pourquoi dois-je régler rapidement après validation de mon inscription à une rencontre ?

L'ASEFT demande un nombre exact de forfaits à la FFT à la clôture des inscriptions. La FFT facture ce nombre précis de forfaits avec un délai rapide de paiement. Les sommes à avancer sont importantes pour l'ASEFT et pour des raisons de trésorerie, les billets doivent nous être réglés le plus tôt possible. Il en va de même pour les réservations d'hôtellerie ou de transport par notre voyageur partenaire, les Passionnés. Il règle les chambres d'avance, dès le nombre définitif de participants connu, ainsi que les billets d'avion éventuellement.

13. Je souhaite partager une chambre triple mais je ne connais personne, est-ce faisable ?

Oui. Certaines autres personnes sont dans votre cas. Vous précisez dans le mail aux Passionnés ce que vous souhaitez, et notre voyageur tentera d'organiser au mieux la répartition des chambres en fonction des demandes, dans la limite des possibilités. Cependant, si la répartition est impossible, quelques ajustements financiers sont parfois à prévoir comme être finalement en chambre double. Vous êtes prévenu si un changement intervient par rapport à votre demande.

14. Pourquoi dois-je préciser à chaque fois le nombre de nuits, quelles nuits, et le type de chambre souhaitée ?



Les réservations sont faites en fonction des demandes des adhérents. Il est impératif que vous donniez ces précisions pour que le nombre de chambres et le nombre de nuits soient corrects. Cela déterminera également la composition des chambres multiples pour un coût moins élevé.

15. Quelle est la date limite pour envoyer son mail de pré-inscription à une rencontre ?

La deadline est précisée sur le site et sur la news envoyée à tous les adhérents. La date limite est fixée selon la date que nous impose la FFT pour connaître le nombre de forfaits à nous accorder.

16. Puis-je échelonner mes paiements ?

Oui, en 2 ou 3 fois. Vous pouvez en faire la demande lors de votre pré-inscription par mail.

17. Pourquoi dois-je faire 2 paiements distincts, un à l'ASEFT et un aux Passionnés ?

Il faut faire deux paiements distincts parce que l'ASEFT gère les forfaits tribune, alors que l'hébergement et le transport sont gérés par Les Passionnés. Selon la loi, l'ASEFT, sans agrément tourisme, serait hors la loi et non couverte au niveau des assurances, si elle recevait de l'argent pour l'hébergement et le transport, mission qu'elle confie donc à son partenaire voyageur Les Passionnés.

18. Faut-il faire deux envois ?

Oui, le paiement des billets et de la soirée doit être adressé à l'ASEFT, et celui de l'hébergement et/ou transport doit être adressé aux Passionnés.

19. Puis-je utiliser des chèques vacances ?

Oui, pour régler l'hébergement et/ou le transport, les chèques vacances sont acceptés par notre partenaire voyageur Les Passionnés.

20. Je ne peux venir que 1 jour sur les 2 en Coupe Davis ou en Fed Cup. Puis-je avoir un billet pour 1 jour uniquement ?

Non. Nous proposons uniquement des forfaits pour la totalité de la rencontre. Il n'est pas possible de dissocier les billets et interdit de revendre le billet d'un des jours.

21. Puis-je prendre le forfait complet et le revendre ?

Non, la revente est totalement interdite.

22. Si je ne peux pas être présent un jour, puis-je donner ma place à quelqu'un d'autre ?

L'ASEFT doit connaître chaque jour le nom des personnes présentes en tribune bleue.

23. Pourquoi le mail de pré-inscription est-il obligatoire ? Pourquoi le bulletin d'inscription par courrier ne suffit pas ?

La période d'inscription est souvent très courte et le quota des places attribuées par la FFT peut être limité. Le fichier des inscrits est donc mis à jour chaque soir à la lecture des mails. Un courrier peut être perdu ou simplement retardé et arriver après la date limite ou une fois que le quota disponible est atteint.



24. Lors d'une rencontre, je vais arriver en retard ou seulement le lendemain, comment vais-je récupérer mes billets ?

Il conviendra de nous informer, quelques jours avant si possible, sur le téléphone de l'ASEFT, ce qui évitera à la personne responsable de la distribution des billets d'attendre devant le stade inutilement. Au moment de votre arrivée, appelez-nous sur ce même téléphone, cela nous permettra de sortir de tribune et de venir vous accueillir.

25. Si j'annule mon inscription, serai-je remboursé ?

Vous serez remboursé de la billetterie uniquement si nous avons des adhérents en liste d'attente à qui nous pouvons proposer votre forfait. Dans le cas contraire, votre forfait sera perdu. Concernant l'hébergement et/ou le transport, il vous sera remboursé par notre voyageur Les Passionnés uniquement si vous avez souscrit l'Assurance Annulation.

26. J'ai un empêchement de dernière minute, puis-je revendre moi-même mes billets ?

Non, les billets ne peuvent être revendus que par l'ASEFT qui les a en sa possession jusqu'à la distribution nominative. Si d'autres adhérents sont en liste d'attente, ils seront contactés et vous serez remboursé. En effet, toute personne en tribune bleue doit être adhérente et identifiée.

27. J'ai un empêchement de dernière minute, qui dois-je prévenir ?

Vous devez prévenir l'ASEFT, ainsi que le partenaire voyageur Les Passionnés pour l'hôtel, si vous l'avez réservé auprès de lui.

28. Puis-je prendre un forfait 2 jours pour une rencontre de Coupe Davis ou de Fed Cup et partager avec quelqu'un de mon entourage ?

Non, le forfait est nominatif dans nos fichiers et toute personne en tribune ASEFT doit être adhérente et identifiée.

29. J'ai demandé à être en chambre double mais je me retrouve en chambre single avec une augmentation du coût prévu, pourquoi ?

En fonction des desirata des autres adhérents, il n'a pas été possible aux Passionnés de vous trouver un colocataire. Vous serez donc seul(e) pour payer la chambre, mais prévenu au préalable.

30. L'hôtel proposé dans les news par Les Passionnés ne me plaît pas, le moyen de transport non plus, puis-je m'organiser de façon indépendante pour rejoindre le lieu de la rencontre ?

Bien sûr, chacun est libre de ce choix.

31. Qui me confirmera la validation de mon inscription ? À quel moment ? Et la bonne réception de mon règlement ?

Vous recevrez deux mails de « inscription@aseft.com » : un premier validant votre inscription au plus tard une fois la date limite expirée, et un deuxième plus tard attestant de la bonne réception de votre paiement, le temps que le fichier des paiements soit mis à jour par notre trésorière.

32. Pourquoi le vol proposé est-il souvent plus cher que si je me déplaçais seul ?

Le prix est celui qu'appliquent les compagnies aériennes quand on demande une option pour bloquer jusqu'à une date limite un certain nombre de places en groupe.



DIVERS

33. Comment l'ASEFT nous aide-t-elle pour des voyages lointains et coûteux ?

Lorsqu'une rencontre se déroule loin, l'ASEFT essaie toujours de donner une participation pour aider les adhérents, mais il faut garder en tête que c'est dans la mesure de ses moyens. Par exemple, 30 € pour 200 adhérents demande déjà de débloquer un budget de 6000 € !

34. Comment éviter de payer les frais d'envoi lors d'un achat en boutique ?

Vous pouvez éviter de payer les frais d'envoi en demandant à récupérer votre commande sur place à l'occasion de la rencontre suivante.

35. Je voudrais entrer en contact avec des adhérents de ma région, ou envisager un covoiturage, est-ce possible ?

Le trombinoscope du site de l'ASEFT est conçu pour cela, vous pourrez y faire des recherches par département ou région et envoyer un message à un adhérent (petite enveloppe à droite de la photo ou maillot ASEFT).

36. Qu'est-ce qu'une deadline ?

C'est la date limite.

37. Quand et où a lieu l'AG de l'ASEFT ?

L'AG a lieu tous les ans, souvent à l'automne, l'idéal étant à l'occasion d'une rencontre. Sinon, elle se tient plutôt en région parisienne dans un lieu à définir. Elle est élective tous les deux ans, selon nos statuts.

38. Pourquoi la soirée est-elle toujours à 45 € ?

C'est le minimum que nous arrivons à négocier auprès des restaurants dans le monde entier pour accueillir un si grand groupe. Lors de certaines rencontres, en raison de prix très élevés pour la restauration dans certaines villes (Londres, Paris ...), l'ASEFT prend à son compte la différence, sans la réclamer à ses adhérents.

39. Comment contacter l'ASEFT pour toute question ?

Le mieux est de le faire par mail. Plusieurs personnes les lisent régulièrement et peuvent vous apporter une réponse rapide (inscription@aseft.com, communication@aseft.com, ca@aseft.com). Vous pouvez également nous contacter par téléphone le soir au 06 74 41 90 30, avant 22h.

40. L'ASEFT possède-t-elle un bureau ? Ou un secrétariat ? Des permanences ?

Non, l'ASEFT est gérée par une équipe de bénévoles depuis leur domicile.

41. Comment puis-je avoir accès au groupe ASEFT privé sur Facebook ?

À condition d'être adhérent de l'année en cours, il suffit de demander l'accès en allant directement sur ce groupe Facebook.

Une autre page "ASEFT", accessible au grand public, est également sur Facebook.

L'ASEFT a également un compte Twitter : @AseftOfficial



42. J'étais dans le groupe ASEFT privé sur Facebook et je ne le suis plus, pourquoi ?

Le groupe ASEFT privé sur Facebook est réservé aux adhérents. Il est mis à jour en février/mars avec les adhérents qui ont cotisé pour l'année en cours. Si vous n'êtes pas adhérents, vous n'avez plus accès. Vous pouvez néanmoins en refaire la demande sans problème, mais cette démarche doit venir de votre part, nous ne pouvons pas vous ajouter sans cette demande.